

CABINET GRANGÉ & ASSOCIES - C.G.A. SARL

Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes au capital de € 100 000

Siège social : 20 boulevard Malesherbes, 75008 PARIS

RCS PARIS N° 399 489 871

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à dix heures, les associés de la société CABINET GRANGÉ & ASSOCIÉS - C.G.A., Société à Responsabilité Limitée de Commissariat aux Comptes, au capital de € 100 000, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 399 489 871, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social 20 Boulevard Malesherbes, 75008 PARIS, sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Vincent VAUTIER, gérant de la société, préside l'assemblée.

Monsieur Mathieu STENGER remplit les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié du capital social.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- . le rapport du Commissaire à la transformation ;
- . le récépissé de dépôt au greffe du rapport du Commissaire à la transformation ;
- . le texte des résolutions soumises à l'assemblée ;
- . un exemplaire des statuts sous la forme de Société par Actions Simplifiée ;
- . un exemplaire des statuts.

Monsieur le Président déclare que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé la date de la présente réunion.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration et reconnaît avoir été convoquée en temps utile.

Monsieur le Président rappelle alors que les associés ont été convoqués en assemblée générale mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transformation en Société par Actions Simplifiée.
2. Changement de dénomination sociale
3. Adoption des nouveaux statuts.
4. Nomination du président.
5. Nomination d'un directeur général.
6. Questions diverses.
7. Pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du commissaire à la transformation puis il déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

Première Résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport unique du commissaire à la transformation, également chargé de l'établissement du rapport sur la situation de la société :

- approuve expressément l'évaluation des biens composant l'actif social contenue dans ce rapport et prend acte de ce qu'aucun avantage particulier n'y est mentionné
- prend acte de l'attestation du commissaire à la transformation que les capitaux propres de la société sont au moins égaux au capital social
- et décide la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau.

En outre, l'assemblée générale constate qu'aucun changement n'est apporté ni aux écritures comptables, ni à l'objet et à l'activité de la société et que la société reste assujettie à l'impôt sur les sociétés sous sa nouvelle forme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale qui sera désormais Cabinet Grangé & Associés.

Avec pour sigle C.G.A.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'assemblée générale, en conséquence des décisions qui précèdent, et connaissance prise du projet de statuts de la société sous sa forme nouvelle, adopte dans toutes ses dispositions lesdits statuts, dont le texte demeurera ci-après annexé aux présentes et dont l'article 2 sera rédigés comme suit, en conséquence des précédentes résolutions :

ARTICLE 2 DENOMINATION

La dénomination sociale est : **CABINET GRANGE & ASSOCIES**

Et le sigle est **CGA**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale nomme en qualité de président à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Vincent VAUTIER
Né le 25 mai 1963
demeurant 317 chemin de Villebruc 06560 Valbonne

Monsieur Vincent VAUTIER ne sera pas rémunéré pour l'exercice de son mandat de président.

L'assemblée générale lui confère tous les pouvoirs prévus par la loi et les statuts pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Vincent VAUTIER déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose. Il disposera des pouvoirs prévus par la loi et les statuts.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale nomme en qualité de directeur général à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Mathieu STENGER
Né le 29 septembre 1978
demeurant 10 rue du Faisan 67450 Mundolsheim

Monsieur Mathieu STENGER ne sera pas rémunéré pour l'exercice de son mandat de directeur général.

L'assemblée générale lui confère tous les pouvoirs prévus par la loi et les statuts pour l'exercice de son mandat et notamment le pouvoir de représenter la société vis-à-vis des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Mathieu STENGER déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose. Il disposera des pouvoirs prévus par la loi et les statuts.

Sixième Résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités en résultant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les membres du bureau.

Le président

Vincent VAUTIER

« Bon pour acceptation des fonctions de président »

Signé par :

06768DB0E643417...

Mathieu STENGER

« Bon pour acceptation des fonctions de directeur général »

Signé par :
mathieu stenger
CF37E070B2084CE...